

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU
18 JANVIER 2021**

Date de convocation : 12 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Votants : 17

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BOHUON Armand, Maire

M. DUTEIL Bruno, M. PERRINIAUX Didier, Mme BERREE Brigitte, M. REPESSE Mickaël, adjoints,

M. TERTRAIS Yves, Mmes THÉZÉ Régine, SAMSON Christine, M. GAUTIER Gérard, Mmes VILLEMMAIN Elisabeth, DESMASURES Virginie, WILFART Aurélie, MM. ROUX Etienne, COLLET Mathieu, DUBREIL Denis et Mme DUGUÉ Mélanie, conseillers.

EXCUSÉS : Mme RICHARD Virginie, Mme BLONDEAU Sophie, M. JEHANNIN Adrien

Mme RICHARD a donné procuration à Mme SAMSON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. ROUX Etienne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°03/2021

Rythmes scolaires

Par délibération n°112/2019 du 18 novembre 2019, le conseil municipal avait décidé de maintenir la semaine scolaire à 4.5 jours pour l'année scolaire 2020/2021.

Le conseil (du précédent mandat) avait également exprimé son souhait de rediscuter cette question chaque année. La commission en charge des rythmes scolaires et de leur suivi s'est réunie en décembre 2020 et a émis le souhait de poursuivre la semaine des 4.5 jours et cela pour la période 2021/2024.

Les enseignants, la FCPE et les représentants de la mairie ont voté le 12 janvier 2021. Le résultat de ce vote étant concordant avec celui de la commune, la poursuite de la semaine de 4.5 jours peut être officialisée. En effet, sur les 21 votes recensés, 13 sont favorables à la semaine de 4.5 jours.

Il est proposé au conseil municipal de valider le choix de la commission et celui du vote du 12 janvier 2021, à savoir la pérennisation de la semaine de 4.5 jours à l'école publique de Talensac, sous réserve de la continuité des financements et de la cohérence territoriale. Si un de ces paramètres devait être modifié, la commission s'engagerait à réévaluer la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le maintien de la semaine scolaire à 4.5 jours avec TAP gratuits pour la période 2021/2024.
- **S'ENGAGE** à rediscuter cette question si des financements venaient à être supprimés ou la cohérence territoriale remise en cause.

*Pour extrait conforme, le 18 janvier 2021,
Le Maire,
Armand BOHUON*